

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Alphonse SIDLER

Quelques mots à propos de l'étude du droit

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1900, tome 1, p. 141-143

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Quelques mots à propos de l'étude du droit

La grave question de l'enseignement secondaire et supérieur donne lieu, ces derniers temps, à une discussion très suivie et très intéressante, dans les revues catholiques de plusieurs pays, de la France surtout, et de la Suisse également. Les collèges en particulier, leur plan d'étude, les branches enseignées, la multiplicité des classes, reçoivent de nombreuses critiques, dont beaucoup - pas toutes - ont été victorieusement réfutées.

On reproche tout particulièrement au programme des collèges de ne pas être assez pratique, assez moderne ; on désirerait un enseignement s'occupant d'une manière plus spéciale de la future carrière de l'élève. C'est demander une révolution complète, radicale, dans tous les gymnases et lycées. Et serait-ce un progrès, un avantage? Des pédagogues compétents vous le diront : ils ne seront pas d'accord, c'est un fait.

Pour moi, je crois voir un remède ailleurs : chez l'élève lui-même. Que serait-ce en effet si le collégien, secouant son habituelle insouciance, s'étudiait lui-même, pensait sérieusement à sa vocation, cherchait soigneusement la carrière qui doit lui convenir, et l'ayant trouvée, ne la perdait pas de vue, en faisait un flambeau, plus encore..., un objectif !

L'humaniste, le rhétoricien, le philosophe, leur choix fixé, feraient ainsi une introduction, un préliminaire en

droit, médecine, en philologie, etc... en étudiant le français d'abord, oui, la langue maternelle, puis des mathématiques, de l'histoire, du latin, du grec même,... autant de connaissances à acquérir, qui seront souvent indispensables, pas toutes également, mais du moins toutes utiles, toutes profitables, pas négligeables du tout.... J'allais oublier la religion, le catéchisme, le petit catéchisme des écoles, bien commenté, bien compris.... un guide sûr, non pas seulement pour l'âme, la conscience, mais pour l'esprit, dans l'étude des plus graves questions, en médecine comme en droit, comme en sciences historiques, comme en toute carrière.

Mais combien d'élèves travaillent intelligemment, soucieux de l'avenir, avec un but, en vue d'une carrière bien déterminée combien? Le plus souvent on y songe la dernière année, à l'extrême limite, contraint par la force des choses ; ou bien l'on n'y pense pas du tout. Mais, comme on ne peut toujours faire le rentier, on se décide à tenter quelque, étude la plus facile... Et d'ordinaire c'est au droit qu'on se condamne.

Me voilà tombé dans mon sujet.

Oui, que de jeunes gens ne voit-on pas se lancer à la légère, presque au hasard, dans une carrière qui, plus que tout autre peut-être, exige des dispositions toutes spéciales, et surtout des études préalables soigneusement faites.

Pour l'étude des anciennes lois, pour faciliter leur compréhension, l'histoire est d'un secours immense; et si nous fouillons les codes romains, voilà le latin tout à coup plus qu'utile ; il en sera de même de la langue grecque, si quelque étude particulière nous promène parmi les différentes institutions de la vieille

Grèce. Et la philosophie, la morale, la psychologie, la dialectique,..., ce sont là tout autant de compagnes de route indispensables, de toute nécessité, pour parcourir les ouvrages immenses des législateurs anciens, modernes, étrangers ou indigènes. Je serais trop long si je voulais énumérer toutes les branches auxquelles devrait s'attacher, avec lesquelles devrait se familiariser tout futur étudiant en droit ; au reste, je ne saurais être complet.

Mais ce n'est pas le tout d'orner ou d'armer son intelligence de toutes ces matières, il faut le faire avec fruit, donc avec méthode. Un élève qui se destine à la théologie n'étudiera pas l'histoire comme celui qui ambitionne le titre de juriste. Il y a manière et manière d'étudier ; mais il n'y en a qu'une seule profitable : le travail intelligent.

(*A suivre*)

A. SIDLER